

Critère 1-1

Procédure d'évaluation préalable du niveau de l'élève avant son entrée en formation.

1) Rappel réglementaire.

Texte régissant cette évaluation.

Arrêté du 5 mars 1991 - (J.O du 20/04)

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 12, L. 29 (actuellement L. 221-2 et L. 212-1), R. 122 (actuellement R. 323-2), R. 123-2 (actuellement R. 211-3, R. 211-4, R. 211-6, R. 233-1, R. 361-6, R. 317-25, R. 413-5), R. 123-3 (actuellement R. 211-5, R. 211-6, R. 316-6, R. 317-25), R. 243 à R. 247 (actuellement R. 212-1 à R. 212-6, R. 213-1 à R. 213-9, R. 223-13) ;

Vu le décret n° 86-426 du 13 mars 1986 portant création de la Commission départementale de la sécurité routière ;

Vu l'[arrêté du 23 janvier 1989](#) relatif au programme national de formation à la conduite ;

TITRE I^{er}. - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(Abrogé par arrêté du 8 janvier 2001)

TITRE II. - PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT

Article 7.

L'enseignement dispensé doit être conforme aux objectifs pédagogiques retenus par le programme national de formation à la conduite (P.N.F.) défini par arrêté du ministre chargé des transports.

Article 8.

Pour toute prestation d'enseignement, l'établissement doit :

1° Attribuer à chaque élève un livret d'apprentissage tel que mentionné à l'article R. 123-2 du Code de la route et conforme au modèle défini par arrêté du ministre chargé des transports, qui précise pour chaque catégorie de permis de conduire le contenu et la progressivité de la formation dispensée.

Les renseignements concernant la progression de l'élève au cours des différentes étapes de sa formation théorique et pratique figurent dans le livret.

2° Établir une fiche de suivi de formation, dont le contenu est conforme au modèle défini par arrêté du ministre chargé des transports, au nom de l'élève. Lorsque l'élève change d'établissement pendant la formation, cette fiche est transmise à l'établissement dans lequel l'élève poursuit sa formation. La fiche de suivi de formation doit être conservée pendant trois ans dans les archives de l'établissement.

Article 9.

a) Enseignement de la conduite des motocyclettes.

L'enseignement de la conduite des motocyclettes et des motocyclettes légères sur les voies ouvertes à la circulation publique, à l'exception des autoroutes et des voies rapides désignées par le préfet, est autorisé sous la responsabilité de l'exploitant ou du représentant légal de l'établissement d'enseignement.

CENTRE D'EDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER

Centre Commercial Richelieu

73490 La Ravoire

Tel : 04 79 72 55 12

www.cerdugranier.com

Agrement n° E0207303600 - Siren:39218051900028

L'enseignant doit se tenir à une distance suffisamment rapprochée de l'élève pour l'avoir constamment en vue, conseiller les manœuvres et veiller à ce qu'elles ne présentent pas de danger pour la circulation.

1° Formation individuelle.

L'enseignant exerce sa surveillance soit à bord d'un véhicule dont le P.T.A.C. n'excède pas 3,5 tonnes, soit assis derrière l'élève.

2° Formation collective.

L'enseignement en groupe est autorisé dans les conditions suivantes :

L'exercice de l'enseignement en groupe n'est autorisé que pour les élèves ayant déjà acquis une aptitude pratique suffisante déterminée par une bonne maîtrise de la machine, une connaissance et une mise en œuvre correcte des commandes du moteur, de la boîte de vitesses et des freins et un niveau de formation suffisant pour appréhender les conditions réelles de circulation. Dans toute la mesure du possible, les groupes doivent être constitués par des élèves d'un niveau équivalent.

Le choix des itinéraires doit être établi de telle manière que l'enseignant puisse en toute circonstance voir ses élèves et remplir sa mission d'enseignement du maniement du véhicule sans danger pour la circulation des autres usagers.

Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. Dans tous les cas, l'enseignant exerce sa surveillance soit à bord d'un véhicule dont le P.T.A.C. n'excède pas 3,5 tonnes, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

Un groupe d'enseignement qui comporterait un nombre plus important de motocyclettes est obligatoirement fractionné en plusieurs éléments de quatre motocyclettes (un enseignant et trois élèves). Si ces éléments circulent sur un même itinéraire, ils doivent observer entre eux un intervalle d'au moins quatre à cinq minutes environ.

La formation collective peut concerner aussi bien les motocyclettes que les motocyclettes légères. Par contre, est interdit tout enseignement simultané par un même enseignant de la conduite des véhicules à deux roues et des véhicules à quatre roues.

Les autorités chargées de la police de la circulation ont le droit de prescrire, dans la limite de leurs pouvoirs et lorsque l'intérêt de la sécurité ou de l'ordre public l'exige, des mesures plus rigoureuses, et notamment d'interdire certains itinéraires aux élèves conducteurs.

b) Enseignement de la conduite des véhicules dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes.

Pour l'enseignement de la conduite des véhicules dont le poids total autorisé en charge (P.T.A.C.) n'excède pas 3 500 kilogrammes, le contenu, la durée et la progressivité de la formation sont identiques à ceux prévus dans le cadre de la formation initiale de l'apprentissage anticipé de la conduite mentionné à l'article R. 123-3 du Code de la route et conformes à l'article 7/1°, 2° ET 3° de l'arrêté du 14 décembre 1990 relatif à l'apprentissage anticipé de la conduite.

Nota : L'arrêté du 14 décembre 1990 relatif à l'apprentissage anticipé de la conduite est abrogé par l'[arrêté du 22 décembre 2009](#) relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

L'apprentissage anticipé de la conduite (A.A.C.) tel que défini par l'article R. 123-3 du Code de la route ne peut être enseigné dans l'établissement que dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé des transports.

En préalable à la formation, l'enseignant procède à une évaluation du niveau de l'élève pour les enseignements visés aux parties a et b du présent article.

CENTRE D'EDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER

Centre Commercial Richelieu

73490 La Ravoire

Tel : 04 79 72 55 12

www.cerdugranier.com

Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028

2) Conditions de réalisation.

2-1) Conditions administratives.

L'évaluation préalable est réalisée en amont de la signature du contrat, elle nécessite la présence des représentants légaux lorsque l'élève est mineur et lorsque le financeur n'est pas l'élève.

2-2) Organisation temporelle et matérielle.

La durée totale de l'évaluation est de 1 heure environ.

La première partie de l'évaluation est réalisée en salle pour les renseignements généraux, le test de vue via une échelle de vue réglementaire et les questions en liens avec la connaissance du véhicule.

Les critères 4, 5 et 6 sont évalués en véhicule.

La fin de l'évaluation, des critères 7 et 8, est réalisée en salle.

Ces critères sont détaillés et explicités à l'évalué et à ses représentants légaux. (annexe 1)

Une grille d'évaluation construite en interne à notre établissement est utilisée pour recueillir les informations. (annexe 2)

2-3) Organisation pédagogique.

Il est expliqué le déroulement de l'évaluation et son objectif.

L'élément prépondérant va être la mise en oeuvre de l'auto-évaluation (s'auto-questionner, s'auto-contrôler, s'auto-réguler) pour notre élève afin de rendre ce dernier plus acteur de sa formation pour l'emmener vers une réelle prise de conscience.

Travailler sur le savoir être et le savoir devenir nécessite avant tout d'amener notre élève à une véritable réflexion sur ses propres pratiques, sur ses représentations et ses motivations.

Il nous faudra donc faire preuve d'une plus grande écoute car l'objectif est de guider ou d'accompagner notre élève vers une mise en réflexion. Il faudra parfois non plus endosser le rôle du formateur, mais de facilitateur à l'émergence des compétences de notre élève.

Les représentants légaux sont également inclus dans la démarche pédagogique et à ce titre il leur est remis le matériel nécessaire à une prise de note.

3) Résultat de l'évaluation.

Pour déterminer le résultat de l'évaluation il est utilisé une grille de notation et un tableau de concordance entre nombre de points et nombre d'heures. (annexe 3 et 4)

CENTRE D'EDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER

Centre Commercial Richelieu

73490 La Ravoire

Tel : 04 79 72 55 12

www.cerdugranier.com

Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028

Annexe-1

1- Renseignements d'ordre général.

Acuité visuelle oeil Gauche	Acuité visuelle oeil Droit	Correction*	
test de la vue	test de la vue	OUI	NON

Incompatibilités	Visite médicale
questionnement sur les capacités physiologiques	selon résultat questionnaire, oui ou non

3- Compétence connaissance du véhicule.

Direction	1- En général en tournant le volant, cela agit sur quelles roues? 2- Lorsque l'on tourne, les roues avant et arrières suivent-elles la même trajectoire? 3- Les voitures sont elles toutes équipées de la direction assistée? 4- Tournant le volant à l'arrêt est-il conseillé? 5- Un pneu tubeless est-il un pneu sans chambre à air? 6- la direction est-elle plus dure si les pneus sont sous gonflés?	Embrayage	1- Faut-il débrayer pour passer les vitesses? 2- L'embrayage est-il important pour démarrer progressivement? 3- Y a t-il des voitures sans pédales d'embrayage? 4- Faut-il débrayer avant l'arrêt pour éviter de caler? 5- L'embrayage sert-il à accélérer? 6- Faut-il débrayer dans les virages?
Boîte de Vitesse	1- La première vitesse est-elle une vitesse de départ et d'allure lente? 2- Au point mort le moteur entraîne t-il les roues? 3- La 5ème vitesse est-elle généralement plus économique? 4- Existe t-il des voitures équipés de boîtes de vitesses automatiques? 5- La 2ème vitesse a t-elle plus de frein moteur que la 4ème vitesse? 6- Les vitesses se passent-elles sur toutes les voitures à la même allure?	Freinage	1- Quelle est la pédale qui commande le frein? 2- Y a t-il 4 freins à disques sur tous les véhicules? 3- Le frein moteur et le frein principal c'est la même chose? 4- Le frein agit-il sur les 4 roues en même temps? 5- Le frein à main est-il aussi efficace que le frein principal? 6- Comment s'appellent les feux qui s'allument lors d'un freinage?

CENTRE D'EDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER

Centre Commercial Richelieu

73490 La Ravoire

Tel : 04 79 72 55 12

www.cerdugranier.com

Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028

4- Compétence habiletés.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Installation au poste de conduite	Le siège et les rétroviseurs sont déréglés.		
	réglage spontané et dans l'ordre	réglage spontané sans ordre ou avec des omissions	aucune opération effectuées
Démarrage arrêt	L'élève est installé au volant, le moteur tourne, le frein à main est désiré. L'évaluateur fait une démonstration commenté des opérations à effectuées.		
	dosage de l'accélération et maintien de l'embrayage normal	arrêt sans souplesse, calage du moteur ou difficulté	arrêt brutal, calage répétés, accélérations excessives
Manipulation du volant	Le formateur explique que le regard précède la manipulation du volant et fait effectuer un slalom.		
	regard et gestes coordonnés	regard précédé les gestes mais ceux-ci manquent de précision	gestes heurtés et crispés, le regard ne précède pas les gestes

5- Compréhension et mémoire.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Ces capacités sont évaluées au cours des exercices concernant les habiletés et sont relatives à la compréhension et à la mémorisation des opérations à effectuer pour le départ arrêt.			
Compréhension	Nombre d'explications nécessaires avant réalisation par l'évalué.		
	une seule explication ou démonstration	deux explications ou démonstrations	trois explications ou démonstrations
Mémoire	Ce critère est évalué en fin d'évaluation afin de vérifier la mémoire à long terme.		
	aucune erreur	une ou deux erreurs	plus de deux erreurs

6- Compétences perception.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3	
<p>L'évaluateur utilise les doubles commandes. L'élève est au volant, il dirige la voiture, utilise les clignotants et commente sa conduite, notamment, les éléments fixes de la signalisation verticale et horizontale, les éléments mobiles, les autres usagers et indique à l'évaluateur les actions à mettre en oeuvre, ralentissements, accélérations, arrêt...</p> <p>Le parcours est choisi pour la variété des situations.</p>				
Trajectoire	trajectoires précises et sans écarts, distances latérales respectées dans les passages étroits	hésitations dans les courbes et les passages étroits	écarts de directions importants, distances latérales mal évaluées	
Observation	perceptions des indices formels importants	omission d'un indice formel important	omission de plusieurs indices formels importants	
Orientation	aucune erreur de direction	une erreur de direction	plusieurs erreurs de direction	
Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3	CAS N°4
Regard	<ul style="list-style-type: none"> - regard mobile et placé loin - annonce des indices dès qu'ils sont visibles - contrôle latéral avant d franchir les intersections 	<ul style="list-style-type: none"> - regard fixe mais placé loin - annonce des indices dès qu'ils sont visibles - pas de contrôle latéral avant d franchir les intersections 	<ul style="list-style-type: none"> - regard mobile mais placé loin - annonce tardive des indices - contrôle latéral avant d franchir les intersections 	<ul style="list-style-type: none"> - regard fixe et court - annonce tardive des indices - pas de contrôle latéral avant d franchir les intersections

7- Motivation.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Pourquoi avez vous décidé d'apprendre à conduire?	Par obligation, (mes parents, mon conjoint, mon travail...)	pour l'autonomie	par envie, cela me plaît.
A votre avis, dans votre apprentissage, le plus difficile à gérer sera?	l'examen	l'utilisation du véhicule	les autres usagers
Si je vous dit, "réussir le permis du 1er coup"	ça ne m'arrivera pas	c'est normal (facile)	j'espère y arriver

CENTRE D'EDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER
Centre Commercial Richelieu
73490 La Ravoire
Tel : 04 79 72 55 12

www.cerdugranier.com
 Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028

8- Emotivité.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
L'émotivité sera évaluée tout au long de l'évaluation.			
En général	réactions apparentes au début qui s'atténuent par la suite	pas de réactions	réactions persistantes et en augmentation
Crispation	aucunes	s'atténuent	importantes et en augmentation

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DEPART

1- Renseignements d'ordre général.

Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		Tél
----- -----	
Niveau scolaire	Profession	Nationalité
Acuité visuelle oeil Gauche	Acuité visuelle oeil Droit	Correction*
Incompatibilités		Visite médicale
-----		OUI NON OUI NON

2- Expérience de la conduite.

Permis	Conduite auto	Avec qui?	Où (sauf auto-école)	Si pas auto
B1	Jamais	Amis	Ville	Vélo
AM	- de 5 heures	Parents	Route	Cyclo
A1	+ de 5 heures	Auto-école	Chemin	Moto
Autre: _ _ _ _ _				Autre véhicule

3- Compétence connaissance du véhicule.

Direction	oui	non	Embrayage	oui	non
Boîte de Vitesse	oui	non	Freinage	oui	non

4- Compétence habiletés.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Installation au poste de conduite			
Démarrage arrêt			
Manipulation du volant			

5- Compréhension et mémoire.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Compréhension			
Mémoire			

6- Compétences perception.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Trajectoire			
Observation			
Orientation			

CENTRE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER**Centre Commercial Richelieu****73490 La Ravoire****Tel : 04 79 72 55 12****www.cerdugranier.com**

Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DEPART

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3	CAS N°4
Regard				

7- Motivation

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Pourquoi avez vous décidé d'apprendre à conduire?	Par obligation, (mes parents, mon conjoint, mon travail...)	pour l'autonomie	par envie, cela me plaît.
A votre avis, dans votre apprentissage, le plus difficile à gérer sera?	l'examen	l'utilisation du véhicule	les autres usagers
Si je vous dit, "réussir le permis du 1er coup"	ça ne m'arrivera pas	c'est normal (facile)	j'espère y arriver

8- Emotivité.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
En général			
Crispation			

9- Résultat de l'évaluation.

Totaux	Positif	Négatif	Final
Total des résultats partiels	-	=	

10- Proposition, volume de formation prévisionnel.

Volumes	Théorie	Pratique
Prévisionnel		

Fait à: _____ le _____.

	Elève	Parents	Etablissement
Signature			

Rôle de l'évaluation	Cachet de l'établissement
<p>Cette évaluation permet d'établir un premier diagnostic de l'apprenant en terme de conduite et de sécurité routière afin d'individualiser son parcours de formation. Cette évaluation est un moment privilégié du début de l'apprentissage, car elle représente le premier contact effectif lié à l'action de formation, et doit faire l'objet d'une discussion entre les différentes parties sur ce qui doit être acquis pour atteindre l'objectif. Plus tard, au cours de l'apprentissage, les parties pourront réutiliser cette évaluation initiale pour vérifier l'état de l'évolution des compétences de l'apprenant en terme d'acquis ; et se positionner au regard de la réalisation de son objectif final.</p>	

CENTRE D'EDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER
Centre Commercial Richelieu
73490 La Ravoire
Tel : 04 79 72 55 12

www.cerdugranier.com
 Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DEPART

Expérience de la conduite.

Permis	Conduite auto	Avec qui?	Où (sauf auto-école)	Si pas auto
+1	0	-1	-2	0
+2	+1	+1	-1	+1
+2	+2	+2	0	+2
Autre: _ _ _ _ _				+1

Compétence connaissance du véhicule.

Direction	+1	0	Embrayage	+1	0
Boîte de Vitesse	+1	0	Freinage	+1	0

Compétence habiletés.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Installation au poste de conduite	+2	0	-2
Démarrage arrêt	+2	0	-3
Manipulation du volant	+2	0	-2

Compétence compréhension et mémoire.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Compréhension	+1	0	-1
Mémoire	+1	0	-1

Compétences perception.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3	
Trajectoire	+3	0	-4	
Observation	+1	0	-1	
Orientation	+1	0	-1	
Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3	CAS N°4
Regard	-3	-2	-1	+2

Motivation.

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
Pourquoi avez vous décidé d'apprendre à conduire?	-2	0	+2
A votre avis, dans votre apprentissage, le plus difficile à gérer sera?	-2	0	+2
Si je vous dit, "réussir le permis du 1er coup"	-2	0	+2

Emotivité

Proposition	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
En général	+1	0	-1
Crispation	+1	0	-1

Centre Commercial Richelieu**73490 La Ravoire****Tel : 04 79 72 55 12****www.cerdugranier.com**

Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028

Tableau simplifié pour la proposition d'un volume de formation catégorie B et AAC.

Evaluation de départ

Nombre de points	Nombre d'heures	Nombre de points	Nombre d'heures
>24	20	-6	35
23	21	-7	36
22	21	-8	36
21	22	-9	37
20	22	-10	37
19	23	-11	38
18	23	-12	38
17	24	-13	39
16	24	-14	39
15	25	-15	40
14	25	-16	40
13	26	-17	41
12	26	-18	41
11	27	-19	42
10	27	-20	42
9	28	-21	43
8	28	-22	43
7	29	-23	44
6	29	-24	44
5	30	-25	45
4	30	-26	45
3	31	-27	46
2	31	-28	46
1	32	-29	47
0	32	-30	47
-1	33	-31	48
-2	33	-32	48
-3	34	-33	49
-4	34	-34	49
-5	35	-35	50

Dépôt Légal n° 1055 Imprimé en C.E.E

CENTRE D'EDUCATION ROUTIÈRE DU GRANIER

Centre Commercial Richelieu

73490 La Ravoire

Tel : 04 79 72 55 12

www.cerdugranier.com

Agrément n° E0207303600 - Siren:39218051900028